

Rentrée mouvementée : un père condamné

Le père de famille âgé de 28 ans qui vit séparé de sa compagne depuis un an avait souhaité voir sa fille âgée 3 ans et demi juste avant l'ouverture de l'école, le jour de la rentrée scolaire, à Houlgate.

Refusant de lui confier l'enfant, la mère s'était réfugiée dans un bar où il l'avait rejointe. L'homme qui, selon ses déclarations, avait menacé de la tuer avait été prié par le patron de quitter son établissement. Peu après, il l'avait rejointe dans l'enceinte de l'école pour essayer de lui arracher des bras la petite qui était en larmes. Si plusieurs parents d'élèves disent avoir entendu des éclats de voix et que l'homme agressif et vindicatif créait du désordre parmi les enfants, aucun des témoins n'évoque des gestes de violences que la mère de famille dit avoir subis. Selon ses propos, le mis en cause voulait seulement faire un câlin à sa fille avant qu'elle prenne l'école.

Reconnu coupable de faits de violence sans incapacité, le mis en cause qui a 18 mentions sur son casier judiciaire est condamné à 30 jours-amende à 10 €. Il devra verser 300 € à la plaignante pour la souffrance endurée et 800 € au titre de l'article 475-1.



L'homme a été jugé au tribunal de Lisieux.

